

# Reporting RSE et Union européenne : des défis à surmonter

**Begoña GINER**

Département de comptabilité – Faculté d'économie et Institut d'économie internationale (Université de Valence)  
Avda. dels Tarongers s/n (46071) Valence (Espagne)  
begona.giner@uv.es

**Traduit et révisé par Cadenza Academic Translations**

**Traducteur : Camille Calandre, Réviseur : Mark Mellor**

Cet article s'appuie sur le discours liminaire que j'ai prononcé lors de la 1<sup>ère</sup> conférence annuelle de CCA qui s'est déroulée à Champéry (Suisse) en février 2022. Il a été mis à jour en se fondant sur des développements ultérieurs dans le domaine du développement durable et sur l'article co-écrit avec Mercedes Luque-Vílchez (Giner et Luque-Vílchez, 2022).

En mars 2022, j'ai été nommée au Sustainability Reporting Board du Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) dans la branche société civile pour le compte de l'Association européenne de comptabilité. Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteure, sans nécessairement être celles de l'EFRAG.

Financement de la recherche : le soutien financier accordé par le ministère espagnol de la Science et de l'Innovation (Subventions RTI2018-099920-B-I00, PID2020-117792RA-I00, et PID2019-111143GB-C33) est vivement remercié.

## Introduction

Le reporting financier a été le principal et, pendant des années, l'unique système de reporting au monde, et son internationalisation a été relativement lente au cours du siècle passé. Le reporting RSE (responsabilité sociétale des entreprises), apparu à la fin du siècle, a toutefois connu un essor considérable ces dernières années et, contrairement au reporting financier, sa diffusion a été internationale dès son apparition. Dès lors, deux mots caractérisent, selon moi, ce nouveau système de reporting : rapidité et internationalisation.

Dans le présent article, je reviens sur le développement du reporting RSE pour fournir quelques points de discussion sur le concept de l'importance relative qui caractérisent les différentes propositions. Plus précisément, je me concentre sur la manière dont les aspects relatifs au développement durable affectent l'entité (perspective « de l'extérieur vers l'intérieur ») et comment l'entité affecte la société et la planète (perspective « de l'intérieur vers l'extérieur »), amenant aux deux notions d'importance relative appelées « simple » et « double ». Ces deux perspectives sont

particulièrement importantes à l'heure actuelle car elles semblent refléter la plus grande différence qui existe entre les approches du reporting RSE adoptées en Europe et ailleurs, représentées respectivement par la Commission européenne (CE) à travers le Sustainability Reporting Board (SRB), créé récemment par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), et par l'IFRS (normes internationales d'information financière) Foundation à travers la création récente de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

L'implication de ces deux institutions dans la production de normes à ce sujet est un signe clair de l'importance que revêt ce type d'information, non seulement pour les investisseurs, mais aussi pour la société en général. Ces deux instances partagent un but commun : aider les entités à fournir les informations demandées et contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique et l'inégalité sociale, qui sont des aspects fondamentaux des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Après cette brève introduction, je mets en lumière dans la partie 2 certains aspects de ces deux systèmes de reporting : financier et RSE. La partie 3 renvoie au concept d'importance relative, et pas uniquement aux deux perspectives simple et double plus fréquemment abordées, mais aussi à la notion de dynamique. Dans la partie 4 je reviens sur ces deux nouvelles institutions qui se sont imposées dans le domaine du reporting RSE, en Europe et ailleurs. Enfin, la partie 5 tient lieu de conclusion.

## Deux systèmes de reporting

Depuis des années, les entités fournissent des rapports financiers. Après la Grande Dépression de 1929, les principes comptables généralement admis (GAAP) ont été instaurés aux États-Unis comme mécanisme pour lutter contre le reporting opaque et frauduleux des entreprises qui sévissait à l'époque. Le Comité international des normes comptables (IASC), prédécesseur du Conseil des normes comptables internationales (IASB), a été créé en 1973, et a commencé à produire des normes comptables internationales (IAS), plus tard connues sous le nom d'IFRS, adoptées par l'Union européenne (UE) en 2005. Dans les années 1980, des directives comptables (78/660/CEE et 83/349/CEE), appelées quatrième et septième directives, ont été établies dans l'UE pour harmoniser les normes d'informations comptables qui existaient dans différents pays européens.

En ce qui concerne le reporting RSE, ou reporting environnemental et social, ou encore reporting non financier, bien que certaines entités aient commencé à divulguer ces informations dans les années 1980, c'est dans les années 1990 que des établissements privés ont commencé à émettre des lignes directrices visant à faciliter la mise à disposition de ces informations par les entités. En 2014, la CE

a publié la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD) (2014/95/UE), qui impose à certaines grandes entités européennes de publier ces informations. En 2021, le processus a cependant été accéléré, dans l'UE et ailleurs. Ainsi, en raison de l'engagement de la CE envers les ODD, une proposition quant à la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) a été émise en avril 2021. Au même moment, l'IFRS Foundation a décidé d'intégrer le domaine et a mis au point des IFRS relatives au développement durable. Par conséquent, dans un avenir proche, et au moins dans l'UE, les entités vont devoir rassembler et publier leurs informations en matière de développement durable.

Ces deux systèmes différents de reporting financier et RSE ont en principe été élaborés pour remplir des fonctions différentes. Le reporting financier est principalement orienté vers les investisseurs, afin de les aider à prendre des décisions d'investissement, mais il est évident qu'ils sont affectés par les nouveaux risques qui découlent des questions de développement durable. Cela explique la création de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat (TCFD) par le Conseil de stabilité financière (FSB) en 2015. Cependant, le reporting RSE a dès le départ été orienté vers toutes les parties prenantes, dont les investisseurs, mais pas uniquement, et a d'une certaine manière été associé à la réalisation des ODD, eux aussi adoptés en 2015. Cela dit, rien ne prouve que tous les investisseurs soient égaux et qu'ils se soucient uniquement de la valeur d'une entité telle qu'elle est capturée par le système de reporting financier actuel ; au contraire, il existe des différences entre eux, et certains pourraient avoir des besoins similaires à ceux d'autres parties prenantes. Les investisseurs institutionnels sont particulièrement sensibles aux incidences sur la société et la planète, et prennent ces aspects en compte dans leurs propres décisions d'investissement (Amel-Zadeh et Serafeim, 2018).

Il convient de considérer que la nécessité de produire des informations sur le développement durable est liée, du moins dans l'UE, aux régulations en matière de finance durable qui s'efforcent de promouvoir des activités économiques écologiques en acheminant des fonds privés pour financer la transition vers une économie neutre pour le climat. Ainsi, en plus des institutions financières, les marchés des capitaux devraient eux aussi jouer un rôle majeur dans la mise à disposition d'un reporting RSE exact. En bref, la décision de l'UE de mettre en place des normes de reporting RSE s'inscrit dans la lignée des objectifs du pacte vert pour l'Europe (CE, 2019b) et, comme l'indiquent Giner et Luque-Vilchez (2022), elle cherche d'une certaine façon à encourager un changement dans le comportement des entités pour parvenir à la réalisation du développement durable.

Bien qu'il soit possible d'affirmer que, avec une perspective à très long terme, la distinction entre reporting financier et reporting RSE pourrait devenir

superflue, puisque tous les impacts sur la planète et la société affecteront tôt ou tard les entités, il me semble que cette vision optimiste est prématurée. En effet, les entités pourraient être sanctionnées par des autorités ou par des clients, et leur réputation pourrait être compromise si les règles environnementales ne sont pas correctement appliquées ou si elles se comportent mal, mais cela pourrait prendre un certain temps avant d'être mis en place. Certaines conséquences pourraient être immédiates : à la suite de l'adoption d'un acte réglementaire, par exemple, les entités pourraient avoir besoin de changer leur processus de production et, par conséquent, certains actifs pourraient être bloqués et se retranscriraient ainsi en une perte immédiate, qui serait inscrite dans le compte de résultat. D'autres impacts pourraient exiger une perspective sur le plus long terme : ainsi, quand la probabilité d'un changement réglementaire n'est pas évidente à la fin de l'année, aucune perte n'est enregistrée à ce moment-là, bien que certaines informations dans les notes pourraient être intégrées pour sensibiliser les investisseurs aux risques impliqués. Dans certains cas cependant, une méconnaissance des changements et des réglementations à venir empêche d'assimiler complètement certaines externalités. En d'autres termes, les externalités pourraient continuer d'exister, ce qui me pousse à soutenir que certains impacts sociaux et environnementaux ne deviendront pas dans un avenir proche pertinents d'un point de vue financier. Dès lors, ils ne seront ni enregistrés ni communiqués par le système de reporting financier.

Le rapport de l'EFRAG (2021), qui contient des propositions pour la création de normes en matière de reporting RSE dans l'UE, a pour objectif de révéler les risques et les opportunités, ainsi que les conséquences associées à l'importance relative de la finance et à l'importance relative de l'impact à travers ladite « ligne monétaire », afin d'aider à établir les limites du reporting financier et de distinguer le reporting financier du reporting RSE. Comme mentionné dans le rapport, l'effet « rebond » ou « boomerang » pourrait transformer certains impacts « de l'intérieur vers l'extérieur » en impacts de « l'extérieur vers l'intérieur » et ainsi, certains des aspects du développement durable pourraient être saisis par le système de reporting financier. Au fond, « la mesure dans laquelle ils créent ou érodent la valeur marchande pourrait changer avec le temps (c'est ce qu'on appelle 'l'importance relative dynamique') » (EFRAG, 2021, paragraphe 279).

En outre, il y existe certains auteurs et initiatives qui cherchent à mesurer, voire à monétiser, les externalités pour qu'elles soient intégrées dans les rapports financiers (Grewal et Serafeim, 2020 ; Stawinoga et Velte, 2022). Cela suggère que la distinction entre les perspectives « de l'extérieur vers l'intérieur » et « de l'intérieur vers l'extérieur » pourrait devenir moins évidentes dans un avenir

proche<sup>1</sup>. À mon sens, il s'agit là d'un défi de taille pour le développement futur du reporting RSE, qui pourrait également affecter le reporting financier.

## Deux concepts de l'importance relative

La proposition de la CSRD a introduit le concept de « double importance relative ». Bien qu'introduit de manière quelque peu implicite dans les précédents documents de synthèse émis par la CE, il n'était pas indiqué de manière si explicite (Baümüller et Sopp, 2022). Cela implique un changement profond par rapport aux normes précédentes en matière d'informations sur les entreprises. En effet, ils avaient demandé aux entités, ou entreprises, conformément à la terminologie de la CE, de divulguer la manière dont les transactions et les événements affectaient leur position et leurs performances, mais ils ne sont pas allés plus loin, ne leur demandant pas de fournir des informations sur leurs actions au-delà de leurs frontières respectives. Néanmoins, il est vrai que depuis sa création en 1997, la Global Reporting Initiative (GRI) prône la divulgation non-contraignante d'informations sur l'impact des entités et sur leurs externalités négatives.

Le concept de double importance relative revêt deux aspects, ou deux dimensions. D'une part, il implique que les entités devraient rendre compte de la manière dont les questions de développement durable les affectent et des risques et des opportunités qui en découlent pour les entités. On parle d'« importance relative financière ». En principe, elle ne s'éloigne pas des exigences préexistantes de rendre compte des risques et opportunités qu'imposent les transactions et les événements aux entités. En effet, étant donné l'importance des aspects environnementaux, sociétaux et gouvernementaux dans la société actuelle, rares sont ceux qui douteraient de la nécessité d'accorder une attention particulière à ces aspects, et notamment à la manière dont ils sont sources de risques et d'opportunités pour les entreprises. D'autre part, le concept de double importance relative prend également en compte la manière dont les entités influent ou ont un impact sur l'environnement et la société. Il s'agit là de quelque chose appelé « l'importance relative de l'impact », qui constitue manifestement une nouvelle voie pour le reporting, allant au-delà du reporting financier traditionnel. Cette double perspective a, selon moi, été malheureusement appelée « double importance relative »

---

1. L'inclusion des conséquences environnementales et sociétales dans les rapports financiers fait l'objet de discussions dans le cadre d'initiatives telles que la Value Balancing Alliance (VBA), partenaire de l'Impact-Weighted Accounts Initiative. Voir leur développement sur : <https://www.value-balancing.com/en/about-us.html>, <https://www.hbs.edu/impact-weighted-accounts/value-orientation/Pages/default.aspx>

(bien que le terme d'importance relative ait un sens particulier en comptabilité, comme on le verra ci-dessous). Jusqu'à présent, il a seulement été appliqué sur la base du volontariat et la GRI a été la source principale de lignes directrices pour préparer les informations sur l'impact. L'obligation à suivre la perspective « de l'intérieur vers l'extérieur » et à divulguer les informations sur les impacts rend les entreprises plus ouvertes sur le monde extérieur et plus responsables de leurs actions envers la société, et non plus seulement envers leurs actionnaires.

Comme l'expliquent Baumüller et Sopp (2022), qui ont abordé les racines du concept de double importance relative dans l'UE, la CE a publié en 2001 deux documents dans lesquels elle a introduit sa position initiale dans le domaine du développement durable (CE, 2001a et b). Dans le premier document, la CE invite de grandes sociétés cotées à « publier une 'triple approche' dans leurs rapports annuels aux actionnaires qui mesure leurs performances en fonction de critères économiques, environnementaux et sociaux » (CE, 2001a, p. 8). Dans le livre vert qui a suivi cette publication, la CE a tenté d'attirer l'attention et d'engager le dialogue sur la nécessité de développer activement des politiques publiques encourageant la responsabilité sociale et la transparence des entreprises, en Europe et ailleurs (CE, 2001b). Par ailleurs, le livre vert faisait écho à l'importance des lignes directrices de la GRI, à tel point qu'elles étaient désignées comme « meilleure pratique ». Cette reconnaissance suggère implicitement que la CE était en phase avec la notion de double importance relative qui caractérise les lignes directrices de la GRI. Cependant, la notion de double importance relative a été officiellement mentionnée par la CE pour la première fois dans ses « Lignes directrices sur l'information non financière », qui stipulaient : « Dans les faits, la directive sur la publication d'information non financière a une perspective de double importance relative » (CE, 2019a)<sup>2</sup>.

Ce concept a été adopté par l'EFRAG dans le rapport envoyé en mars 2021 à la CE qui comprenait des propositions pour la création de normes en matière de reporting RSE dans l'UE (EFRAG, 2021). Par ailleurs, il était manifestement inclus dans la proposition de la CSRD émise en avril 2021. En somme, la CE s'oriente vers la notion de double importance relative, autrement dit, elle considère à la fois les perspectives « de l'extérieur vers l'intérieur » et celles « de l'intérieur vers l'extérieur », depuis près de 20 ans.

---

2. Elles stipulent : « Comme indiqué dans les lignes directrices non contraignantes sur l'information non financière publiées en 2017 par la Commission, les références à 'l'impact des activités [d'une entreprise]' ont introduit un nouvel élément à prendre en compte lors de l'évaluation de l'importance relative d'informations non financières. Dans les faits, la directive sur la publication d'informations non financières a une perspective de double importance relative » (CE, 2019a, p. 5).

Néanmoins, l'IFRS Foundation, et par la suite l'ISSB, ont clairement indiqué qu'ils continueraient à se concentrer sur l'importance relative financière parce qu'ils sont orientés vers l'information relative à la valeur d'entreprise. Ainsi, ils suivent une perspective « de l'extérieur vers l'intérieur ». Cela aidera à entretenir l'interconnectivité des futures IFRS de mise à disposition émises par l'ISSB<sup>3</sup>. Il est vrai que la notion de valeur d'entreprise peut varier entre un investisseur à court terme et un investisseur à long terme, en particulier ceux qui se soucient du développement durable ; et plus on considère une vision sur le long terme, plus les besoins informationnels de ces actionnaires seront proches de ceux des autres actionnaires. Cela dit, l'ISSB exige la divulgation des risques et des opportunités liés à la durabilité qui devraient survenir à court, moyen et long termes et pourraient influencer les décisions des investisseurs. En outre, il faut prendre en compte que, dans l'exposé-sondage IFRS S2 sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques, les recommandations du TCFD ont été adoptées. Ainsi, quand il fait référence aux émissions de gaz à effet de serre (GES), l'ISSB suit une perspective « de l'intérieur vers l'extérieur » qui s'aligne sur la fameuse « importance relative de l'impact ».

Le Forum économique mondial (FEM) a créé la nouvelle expression d'« importance relative dynamique » (FEM, 2020), qui est un concept mouvant nous aidant à comprendre la manière dont certains impacts « de l'intérieur vers l'extérieur » ont un effet ultérieur « de l'extérieur vers l'intérieur ». D'une certaine façon cela reflète la dimension temporelle de l'importance relative (Jørgensen *et al.*, 2022). Étant donné la rapidité de l'évolution des modèles économiques que connaissent les entreprises, il est fort probable que leur essence évolue tout aussi rapidement, ce qui nécessite une approche non statique de l'importance relative. Selon Kuh *et al.* (2020, p. 7), « l'importance relative n'est pas binaire, elle existe plutôt sur un spectre à amplitude variable ». Je partage l'avis que « la conceptualisation des perspectives de l'importance relative de la finance et de l'impact considérées comme 'dynamiques' est plus utile qu'une dichotomie de la 'double importance relative' qui implique des différences incommensurables » (Michelon *et al.*, 2022).

À la lumière de tout ce qui précède, je souhaite brièvement faire référence à une question terminologique concernant l'interprétation du terme « important »

---

3. Il faut prendre en compte qu'en juin 2021, l'International Integrated Reporting Council (IIRC), qui a élaboré la notion de réflexion intégrée, a fusionné avec le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour former la Value Reporting Foundation (VRF), et le 1<sup>er</sup> août 2022, la VRF a achevé sa consolidation avec l'IFRS Foundation. Ces mouvements confirment l'importance d'une interconnectivité entre les normes qui seront émises par l'ISSB et celles émises par l'IASB.

ou à celui d'« importance relative » en comptabilité, qui complexifie le débat entre simple et double importance relative. L'idée d'importance relative a été centrale aux domaines du reporting et de l'audit, et il convient de souligner que son évaluation a toujours dépendu du jugement du comptable quant à ce qui pourrait être utile pour les utilisateurs (Bernstein, 1967 ; Brennan et Gray, 2005 ; IFAC, 2017). Dans le cadre conceptuel de l'IASB pour le reporting financier (IASB, 2018), le concept a été introduit comme un composant pertinent pour aider les entités à signaler ce qui pourrait aider les utilisateurs primaires, à savoir les investisseurs, à prendre leurs propres décisions. Ce concept a été traduit dans le domaine du reporting social et environnemental, ainsi que son degré de fiabilité, et comme Jørgensen *et al.* (2022, p. 343) l'affirme : « Concrètement, l'objectif est de distinguer les questions de développement durable importantes, à savoir les celles qui sont susceptibles d'influencer la prise de décision des parties prenantes (notamment les investisseurs, les consommateurs, les autorités de réglementation) et celles qui ne sont pas essentielles, à savoir les questions qui ne vont probablement pas influencer le processus décisionnel ». Ainsi, une référence est en principe nécessaire pour appliquer cette notion d'importance relative au reporting RSE. Cela soulève toutefois plusieurs questions : qui sont les décideurs ? Quelles décisions faut-il prendre ? Est-ce que les décideurs ont des besoins similaires ? Les besoins sont-ils à terme constants ou bien évoluent-ils ?

Peut-être est-il approprié de distinguer la notion d'information importante dans le reporting RSE, du moins pour parler de la perspective « de l'intérieur vers l'extérieur » qui est orientée vers toutes les parties prenantes, de son rôle dans le processus décisionnel. Dans ce sens, il pourrait être utile d'examiner le document sur l'importance relative émis conjointement par l'Integrated Reporting (IR) et la Fédération internationale des comptables (IFAC), dans lequel ils définissent l'importance relative comme étant directement liée à la création de valeur et seulement indirectement au processus décisionnel. Ils indiquent : « Une chose est importante si elle est en mesure d'influencer en profondeur la capacité d'une organisation à créer de la valeur sur le court, moyen et long termes. Cette insistance sur les choses importantes améliore le processus décisionnel des utilisateurs de rapports intégrés » (IR et IFAC, 2015, p. 8). Néanmoins, lorsqu'il s'agit de reporting RSE, et quand une perspective « de l'intérieur vers l'extérieur » est considérée, l'importance relative des impacts devrait être liée aux performances sociale et environnementales de l'entité ; mais il n'est pas évident de déterminer l'utilité d'une information particulière pour parvenir à cet objectif. Dans les recommandations concernant la publication d'informations au sujet des objectifs de développement durable, Adams *et al.* (2020) s'éloignent également du rôle décisionnel car ils rapportent la notion d'importance à la capacité des actionnaires à évaluer « les impacts positifs et négatifs de l'organisation en fonction de sa réalisation globale des ODD » (2020, p. 9). À mon sens, cela pourrait être

perçu comme un autre défi pour la compréhension des instances où l'importance relative de l'impact est essentielle.

## Deux « nouvelles » institutions

Comme mentionné précédemment, deux comités ont récemment été créés par deux « nouvelles » institutions dans le domaine du développement durable (Giner et Luque-Vílchez, 2022). Les deux institutions ont doublé leur structure pour mettre en place les nouveaux comités de développement durable. L'IFRS Foundation a annoncé la création de l'ISSB en novembre 2021 à l'occasion de la COP26. Ce nouveau comité copie l'IASB, et leurs normes respectives devraient être étroitement liées. Pour ce qui est du SRB de l'EFRAG, sa création a été formellement approuvée en janvier 2022 par l'assemblée générale de l'EFRAG. Ce nouveau comité agit en parallèle de l'actuel Comité de reporting financier (FRB) de l'EFRAG, mais leurs missions sont assez différentes. Le SRB va approuver les normes qui seront livrées à la CE, qui les publiera comme actes délégués en cas d'adoption par cette dernière ; tandis que le FRB est dédié à intervenir dans l'approbation des IFRS, ce qui constitue une étape nécessaire pour rendre les IFRS obligatoires dans l'UE.

En résumé, le SRB de l'EFRAG et l'ISSB ont été créés pour produire des normes d'information en matière de reporting RSE. Bien que la portée de l'ISSB soit plus restreinte que celle du SRB de l'EFRAG, ce dernier étant limité aux questions climatiques, d'autres aspects pourraient être à l'avenir considérés. En mars 2021, le Technical Readiness Working Group (TRWG) a été créé afin d'effectuer un travail préparatoire pour le futur ISSB. Selon ses recommandations, bien que le climat devrait être le premier domaine à examiner, d'autres devraient suivre, comme le capital humain, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes (CDSB, IFRS, TCFD, VRF, WEF, 2021). Cependant, l'EFRAG, qui a été mandaté par la CE pour préparer les normes de durabilité futures pour l'UE, est simultanément confronté à des aspects sociaux, environnementaux et gouvernementaux car, en suivant la voie de la NFRD, les trois domaines sont requis par la CSRD.

En complément du champ d'application et du concept de « simple contre double importance relative » qui diffèrent entre l'ISSB et le SRB de l'EFRAG au niveau de leur position sur le reporting RSE, comme le soulignent Giner et Luque-Vílchez (2022), il y a deux autres aspects importants à prendre en compte lorsqu'on compare les positions des deux institutions : le public et la limite du reporting.

En ce qui concerne le public visé, n'oublions pas que les deux approches suivent leurs orientations précédentes. Ainsi, conformément à l'article 3 du traité sur l'Union européenne (appelé traité de Maastricht), signé le 7 février 1992, la

proposition de la CSRD considère les investisseurs et les organisations non-gouvernementales, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes comme des utilisateurs primaires. Ainsi, les investisseurs n'occupent pas une place préférentielle, au contraire, toutes les parties prenantes devraient être pris en compte. Cependant, avec la mission de l'IFRS Foundation, les utilisateurs primaires du reporting financier à usage général sont les investisseurs, autrement dit, les prêteurs et autres créanciers, et ceux-ci constituent également le point central du reporting RSE (IFRS Foundation, 2020). Ainsi, puisque les besoins informationnels varient en fonction des investisseurs et autres parties prenantes, il pourrait y avoir des différences entre les normes émises par ces deux institutions. Par exemple, si les intérêts des investisseurs demeurent inchangés et qu'ils adoptent la vision d'une entreprise sur le court terme, plutôt que l'orientation sur le long terme nécessaire pour la protection de l'environnement et le progrès social, une approche étroite de l'importance relative dérivée d'une perspective « de l'extérieur vers l'intérieur » ne répondrait pas aux besoins d'autres parties prenantes (Hahn *et al.*, 2015 ; Jørgensen *et al.*, 2022). Dans le cas contraire, les différences ne seraient pas si grandes.

En ce qui concerne la limite du reporting, une fois de plus, il semblerait en principe qu'il existe d'énormes différences entre les deux approches, mais cela n'est pas si évident. La CSRD indique que l'initiative devrait prendre en compte la chaîne de valeur, tandis que l'ISSB indique dans l'IFRS S1 sur les Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité que l'entité de reporting est la même que celle chargée du reporting financier. Cependant, il est également nécessaire de présenter des informations importantes concernant les risques et opportunités notables en lien avec le développement durable, notamment ceux en rapport avec la chaîne de valeur qui pourrait avoir des répercussions sur la valeur d'entreprise. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, en faisait référence aux émissions de GES, selon le TCFD, le Scope 3 exige la mention des émissions de la chaîne de valeur.

L'ISSB et le SRB de l'EFRAG travaillent à haut régime et de manière simultanée ; en réalité, la période de consultation de leurs exposés-sondages respectifs s'est achevée à l'été 2020. Ainsi, il est probable les informations sur le climat qui en émanent soient similaires car il s'agit d'un sujet mûr qui dispose de certains critères de mesure acceptés, fondés sur le TCFD et le SASB, tandis que d'autres questions plus politiquement sensibles continuent à dépendre de conditions juridictionnelles. Il serait également souhaitable que, lorsque d'autres IFRS sont émises, celles-ci prennent en compte ce qui a déjà été fait au sein de l'UE (Giner et Luque-Vílchez, 2022). Il ne faut pas oublier que le SRB de l'EFRAG s'est engagé à présenter le premier ensemble de normes indépendantes de tout secteur à la CE en novembre 2022.

Avant de conclure cette partie, j'aimerais parler d'une approche de « blocs constitutifs » suggérée par certaines institutions (IFAC, 2020 ; EY, 2021 ; IOSCO, 2021), et également proposée par l'IFRS Foundation (IFRS Foundation, 2021), comme mécanisme permettant d'éviter toute disparité et toute hétérogénéité des normes qui pourrait entraîner des complications inutiles pour les entreprises et les utilisateurs. Cette approche impliquerait une structuration des normes en deux blocs. Le BLOC 1 fournirait une référence mondiale de reporting RSE préparée par l'ISSB. Les exigences du BLOC 2 seraient fixées au niveau juridique. Les normes de l'ISSB permettraient une certaine comparaison entre les pays, du moins en ce qui concerne l'importance financière relative de questions de développement durable, tout en offrant une marge de manœuvre pour des exigences juridiques supplémentaires de reporting, qui pourraient prendre en compte l'importance relative de l'impact, entre autres questions locales. La collaboration de la GRI avec l'ISSB et le SRB de l'EFRAG ouvre certaines opportunités pour une vision commune qui va plus loin que la perspective « de l'extérieur vers l'intérieur ».

Cette approche des deux blocs a été reflétée dans la version révisée de la CSRD publiée le 30 juin<sup>4</sup>. Ainsi, le préambule 37 indique : « Les normes européennes devraient réduire le risque d'exigences incompatibles en matière de reporting pour les projets qui opèrent à l'échelle mondiale en intégrant le contenu des normes mondiales de référence qui vont être élaborées par l'ISSB, dans la mesure où le contenu des normes de référence de l'ISSB reste conforme au cadre juridique de l'UE et aux objectifs du pacte vert pour l'Europe ».

## Conclusion

Afin de conclure cette discussion sur les développements actuels dans le domaine du développement durable, j'aimerais revenir sur trois aspects.

Tout d'abord, nous entrons dans une nouvelle ère au sein de laquelle le reporting RSE va devenir obligatoire sur certains territoires. Autrement dit, il s'agit d'informations obligatoires, et non volontaires, ce qui constitue un changement majeur permettant aux parties prenantes de connaître le comportement des entités envers la société et l'environnement. Même si cela pourrait prendre

---

4. Voir le texte de la CSRD tel que convenu par le Conseil et le Parlement européens : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2022/06/21/new-rules-on-sustainability-disclosure-provisional-agreement-between-council-and-european-parliament/>

des années, l'alignement des deux systèmes de reporting financier et durable constitue un défi majeur.

Ensuite, la distinction entre l'importance relative de la finance et celle de l'impact (ou entre « simple » pour la première, et « double » pour les deux) est source d'une confusion, qui, à mon sens, a été aggravée par l'utilisation du terme « double » par opposition à « simple », alors qu'en vérité certains impacts pourraient devenir financiers dans un avenir proche, et avoir ainsi des répercussions sur la valeur d'entreprise. Par conséquent, comme mentionné précédemment, je préfère employer le terme « dynamique », car j'estime qu'il capture bien mieux cette idée d'évolution. En outre, la capacité de capturer et de mesurer les externalités, qui constitue une avancée scientifique au sein de laquelle certains développements sont en train de se dérouler, va remettre en question la distinction entre perspective « de l'extérieur vers l'intérieur » et perspective « de l'intérieur vers l'extérieur ».

Enfin, il est nécessaire d'assurer une certaine coordination et de parvenir à des points de vue communs entre les deux institutions : le SRB de l'EFRAG et l'ISSB. Cependant, dans la mesure où ils ont des missions différentes, il est difficile de voir comment cela va se matérialiser dans un avenir proche ; cela dit, une collaboration et des discussions sont élaborées afin de parvenir à une compatibilité des normes. Un exemple de cette initiative est la création du groupe de travail juridictionnel de l'ISSB, auquel la CE et l'EFRAG participent tous deux, aux côtés de représentants de la Chine, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO) qui dispose d'un statut d'observateur.

## Bibliographie

---

- Adams, C.A., Druckman, P.B., et Picot, R.C. (2020). Sustainable development goal disclosure (SDGD) recommendations, published by ACCA, chartered accountants ANZ, ICAS, IFAC, IIRC, and WBA, disponible sur : [www.ifac.org/knowledge-gateway/contributing-global-economy/publications/sustainable-development-goals-disclosure-sdgd-recommendations](http://www.ifac.org/knowledge-gateway/contributing-global-economy/publications/sustainable-development-goals-disclosure-sdgd-recommendations) (consulté le 19 août 2022).
- Amel-Zadeh, A., et Serafeim, G. (2018), Why and how investors use ESG information: Evidence from a global survey. *Financial Analysts Journal*, 74(3), 87-103.
- Bäumüller, J., et Sopp, K. (2022). Double materiality and the shift from non-financial to European sustainability reporting: Review, outlook and implications. *Journal of Applied Accounting Research*, 23(1), 8-28.
- Bernstein, L.A. (1967). The concept of materiality. *The Accounting Review*, 42(1), 86-95.
- Brennan, N., et Gray, S.J. (2005). The impact of materiality: Accounting's best kept secret. *Asian Academy of Management Journal of Accounting and Finance*, 1, 1-31.

- CDSB (Climate Disclosure Standard Board), IFRS (International Financial Reporting Standards), TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), VRF (Value Reporting Foundation), WEF (World Economic Forum). (2021). Summary of the technical readiness working group's programme of work, disponible sur : [www.ifrs.org/content/dam/ifrs/groups/trwg/summary-of-thetrwg-work-programme.pdf](http://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/groups/trwg/summary-of-thetrwg-work-programme.pdf) (consulté le 20 août 2022).
- CE (Commission européenne). (2001a). Communication "A sustainable Europe for a better world: A European Union strategy for sustainable development," COM(2001)264 final (consulté le 20 août 2022).
- CE (Commission européenne). (2001b). Green paper "Promoting a European framework for corporate social responsibility," COM(2001) 366 final (consulté le 19 août 2022).
- CE (Commission européenne). (2019a). Guidelines on non-financial reporting: Supplement on reporting climate-related information, disponible sur : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620(01)&from=EN) (consulté le 19 août 2022).
- CE (Commission européenne). (2019b). Communication from the commission to the European parliament, the European council, the European economic and social committee and the committee of the regions, the European green deal, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019DC0640> (consulté le 19 août 2022).
- EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). (2021). Proposals for a relevant and dynamic EU sustainability reporting standard-setting, disponible sur : [www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520PTF-NFRS\\_MAIN\\_REPORT.pdf](http://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520PTF-NFRS_MAIN_REPORT.pdf) (consulté le 20 août 2022).
- EY (Ernst and Young). (2021). The future of sustainability reporting standards, disponible sur : [https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en\\_gl/topics/sustainability/ey-the-future-of-sustainability-reporting-standards-june-2021.pdf](https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/sustainability/ey-the-future-of-sustainability-reporting-standards-june-2021.pdf) (consulté le 20 août 2022).
- Giner, B., et Luque-Vílchez, M. (2022). A commentary on the "new" institutional actors in sustainability reporting standard-setting: A European perspective. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*. <https://doi.org/10.1108/SAMPJ-06-2021-0222>
- Grewal, J., et Serafeim, G. (2020). Research on corporate sustainability: Review and directions for future research. *Foundations and Trends® in Accounting*, 14(2), 73-127. <http://dx.doi.org/10.1561/14000000061>
- Hahn, T., Pinkse, J., Preuss, L., et Figge, F. (2015). Tensions in corporate sustainability: Towards an integrative framework. *Journal of Business Ethics*, 127(2), 297-316, doi : 10.1007/s10551-014-2047-5.
- IASB (International Accounting Standards Board). (2018). Conceptual framework for financial reporting, disponible sur : [www.ifrs.org/issuedstandards/list-of-standards/conceptual-framework/](http://www.ifrs.org/issuedstandards/list-of-standards/conceptual-framework/) (consulté le 30 août 2022).

- IFAC (International Federation of Accountants). (2017). Making sense of materiality, disponible sur : [www.ifac.org/knowledge-gateway/supporting-international-standards/discussion/making-sense-materiality](http://www.ifac.org/knowledge-gateway/supporting-international-standards/discussion/making-sense-materiality) (consulté le 20 août 2022).
- IFAC (International Federation of Accountants). (2020). Enhancing corporate reporting: The way forward, disponible sur : [www.ifac.org/knowledge-gateway/contributing-global-economy/discussi/enhancing-corporate-reporting-way-forward](http://www.ifac.org/knowledge-gateway/contributing-global-economy/discussi/enhancing-corporate-reporting-way-forward) (consulté le 20 août 2022).
- IFRS Foundation. (2020). Consultation paper on sustainability reporting, disponible sur : [www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/sustainability-reporting/consultation-paper-on-sustainability-reporting.pdf](http://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/sustainability-reporting/consultation-paper-on-sustainability-reporting.pdf) (consulté le 20 août 2022).
- IFRS Foundation. (2021). Proposed targeted amendments to the IFRS Foundation Constitution to accommodate an international sustainability standards board to set IFRS sustainability standards, disponible sur : [www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/sustainability-reporting/ed-2021-5-proposed-constitution-amendments-to-accommodate-sustainability-board.pdf](http://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/sustainability-reporting/ed-2021-5-proposed-constitution-amendments-to-accommodate-sustainability-board.pdf) (consulté le 20 août 2022).
- IOSCO (International Organization of Securities Commissions). (2021). Report on sustainability-related issuer disclosures. Final report, disponible sur : [www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD678.pdf](http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD678.pdf) (consulté le 15 août 2022).
- IR (Integrated Reporting) et IFAC (International Federation of Accountants). (2015). Materiality in IR: Guidance for the preparation of integrated reports, disponible sur : <https://www.integratedreporting.org/resource/materiality-in-integrated-reporting/> (consulté le 15 août 2022).
- Jørgensen, S., Mjøs, A., et Pedersen, L.J.T. (2022). Sustainability reporting and approaches to materiality: Tensions and potential resolutions. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*, 13(2), 341-361, doi : 10.1108/SAMPJ-01-2021-0009.
- Kuh, T., Shepley, A., Bala, G., et Flowers, M. (2020). Dynamic materiality: Measuring what matters, disponible sur : <https://ssrn.com/abstract=3521035> ou doi : 10.2139/ssrn.3521035 (consulté le 21 août 2022).
- Michelon, G., Cooper, S., Kasim, T. et Guo, Z. (2022). Open letter about the materiality debate, disponible sur : <https://www.bristol.ac.uk/accounting-finance/seminars-and-events/workshops/2022/asg-roundtable/> (consulté le 21 août 2022).
- Stawinoga, M., et Velte, P. (2022). Single versus double materiality of corporate sustainability reporting: Which concept will contribute to climate neutral business? *ZfU*, 210-248.
- WEF (World Economic Forum). (2020). Embracing the new age of materiality, disponible sur : [www.weforum.org/whitepapers/embracing-the-new-age-of-materiality-harnessing-the-pace-of-change-in-esg](http://www.weforum.org/whitepapers/embracing-the-new-age-of-materiality-harnessing-the-pace-of-change-in-esg) (consulté le 21 août 2022).